

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-013

Séance du mercredi 4 mars 2026

---

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

**Membres présents à la séance : 8**

Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT (visio), Annick LAFAY, Philippe LORCHEL, Olivier MAIRE, Véronique MURAT (suppléante), Bruno PEYLACHON (suppléant) et Patrice VERCHÈRE

**Membres absents ou excusés : 3**

Pascal BRUN, Catherine LOTTE et Jean-François TERRIER

**Secrétaire de séance :**

Annick LAFAY

---

### INFORMATIQUE

**OBJET** : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MARCHES PUBLICS PASSÉS PAR LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)

---

Centrale d'achat du numérique et des télécoms, la CANUT propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations, et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

Association loi 1901 à but non-lucratif, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit, en fonction des effectifs, et avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires.

Les acheteurs recourant à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Le type d'achat identifié comme répondant aux besoins du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins (SMLS) concerne les services de télécommunication, et notamment la téléphonie mobile.

Outre l'aspect juridique, il est apparu que les prix proposés par les prestataires retenus sont sensiblement inférieurs aux prix payés actuellement par la collectivité. Enfin, le matériel reconditionné permettrait au SMLS de se conformer plus aisément aux obligations posées par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, et de poursuivre son action en faveur de la transition écologique et énergétique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-2 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-13-00007 du 13 juin 2025 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins ;

Considérant que pour pouvoir souscrire aux marchés publics ou accords-cadres passés par la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT), il convient de signer une convention ;

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

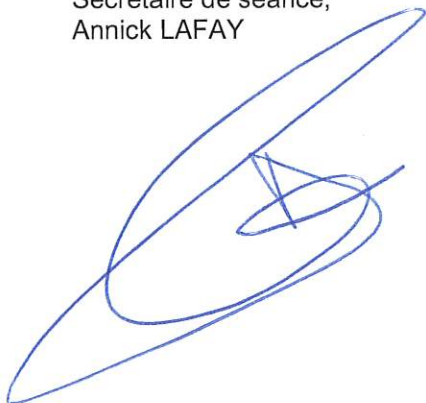
### DÉCIDE

- 1. D'APPROUVER** les termes des conventions de mise à disposition des accords-cadres « fourniture de matériel micro-informatique bureautique pour les adhérents de la CANUT », « acquisition de matériels informatiques et télécoms reconditionnés, remise à niveau de matériels informatiques et de communication » et « fourniture de services de télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, et services associés » ;
- 2. D'AUTORISER** le Président du SMLS à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en œuvre ;
- 3. DE MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision ;
- 4. DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,  
Annick LAFAY



Le Président,  
Philippe LORCHEL

